



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N° 2000-MC-0738

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR : 245434

DOSSIER N° 11026

Objet : Bracknell Corporation
 Demande de visa

Vu la demande présentée le 10 mars 2000;

vu les articles 11, 14, 18 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le directeur général et chef de l'exploitation :

octroie le visa pour le prospectus simplifié du 23 mars 2000 de Bracknell Corporation
concernant le placement de 6 600 000 actions ordinaires, au prix de 7 \$ l'action.

Fait à Montréal, le 24 mars 2000.

Le directeur général et chef de l'exploitation,

(s) Jacques Labelle

Jacques Labelle

JB/ah